



LIVRET D'ACCUEIL

BIENVENUE à l'USLD*

du CH La PALMOSA

2, rue Antoine Pégliion
Bâtiment B "Les Merveilles"
(entrée Route du Val de Gorbio)
BP 189 - 06507 Menton Cedex

*Unité de Soins
de Longue Durée



MOT DU DIRECTEUR

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue au Centre Hospitalier de Menton La Palmosa.

Ce livret d'accueil a été rédigé pour vous et pour vos proches.

Il a été préparé à votre intention afin de vous donner des informations pratiques destinées à faciliter votre séjour ainsi que des informations sur vos droits, vos obligations et nos engagements.

La présentation de l'Unité, l'admission, la vie en communauté... sont détaillées dans les pages suivantes.

Lors de votre sortie, vous pouvez faire part de vos remarques et suggestions en remplissant le questionnaire de sortie, joint au livret d'accueil.

Vous contribuerez ainsi à améliorer l'accueil et la qualité des prestations.



Monsieur le Dr Lorenzo ABBO
Président de la Commission Médicale
de l'Établissement



Madame Mylène EZAVIN
Directeur de l'Établissement

SOMMAIRE

1/Présentation générale	1
2/Admission	3
3/Les informations pratiques	9
4/Droits et obligations des patients à l'USLD	12



1/Présentation générale

Prise en charge en USLD

L'USLD (Unité de Soins de Longue Durée) est une structure d'hébergement et de soins accueillant des personnes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante. L'accueil s'adresse majoritairement à des personnes âgées de plus de 60 ans.



L'USLD du Centre Hospitalier de Menton se trouve au 2ème étage du bâtiment B "Les Merveilles". Le service, entièrement climatisé, dispose de 30 lits répartis en 10 chambres individuelles et 10 chambres doubles.

Il comprend également une salle de bain commune avec un chariot douche et une baignoire sabot, une salle à manger commune où le déjeuner peut être pris entre les patients et leurs familles, une salle de kinésithérapie.

Une terrasse extérieure aménagée est accessible aux patients et aux familles et est utilisée lors des activités d'animation, comme le jardinage thérapeutique.

Un téléviseur est à votre disposition, à titre gracieux, en salle à manger.

Les professionnels de santé à vos côtés

L'équipe de professionnels du service USLD

- médecin gériatre, chef de service
- cadre de santé
- infirmiers, diplômés d'état
- psychologue un jour par semaine
- kinésithérapeute
- animateur
- diététicien
- aides-soignants
- agents de service hospitalier
- aides hôteliers
- secrétaire médicale
- Service d'assistantes sociales



2/ Admission

La personnalisation de l'accueil et du soin

La visite de pré admission

Sur rendez-vous afin de prendre connaissance de l'environnement, des espaces (salle de restauration, salle de kinésithérapie...), de l'équipement, et de votre future chambre.

Le projet personnalisé d'accueil et d'accompagnement est défini avec vous, le cas échéant vos proches.

Il comprend la personnalisation des soins, des activités, tient compte de vos habitudes de vie, de vos besoins et fera l'objet d'une réévaluation.

Personnalisation de votre chambre est possible dans la limite de la taille de la chambre et du respect des normes de sécurité liées à la dans le respect des contraintes liées à l'établissement, d'apporter des effets et du mobilier personnel.

Vos repas :

A votre arrivée, vos habitudes alimentaires, préférences et aversions sont recueillies afin de prendre en compte vos goûts et adapter aux mieux les menus.

Les repas sont servis en salle à manger ou en chambre.
Des collations vous sont aussi proposées.

Les horaires des repas sont les suivants :

- Petit déjeuner : 8h
- Déjeuner : 12h30
- Goûter : 15h, 15h30
- Souper : 18h

Les menus sont établis par le service de restauration de l'établissement. Le diététicien conçoit votre menu en fonction de votre état de santé, dans le respect des rites éventuels qui sont les vôtres.

Vos proches peuvent apporter leurs repas ou bénéficier de la restauration sur place, sur réservation auprès des professionnels de l'unité (minimum 48 heures avant) et moyennant une contribution financière (ticket repas au bureau des entrées). Ils peuvent vous apporter des denrées sous réserve de l'accord préalable du médecin.

Une petite attention est prévue pour votre anniversaire et chaque fin de mois, au goûter, nous fêtons les anniversaires du mois autour d'une pâtisserie maison cuisinée par notre équipe de restauration.

Enfin, tout au long de l'année, des repas à thème vous sont proposés régulièrement.

Votre chambre, votre courrier, l'accès à la télévision et à internet

Votre chambre :

Les chambres, individuelles ou doubles, sont équipées d'un lit médicalisé, d'une table de nuit, d'une table adaptable au lit, d'un fauteuil, d'un placard avec penderie pour vos effets personnels, d'une salle d'eau avec WC, d'une climatisation réversible et d'un système d'appel soignant.

Votre chambre comprend également une ligne téléphonique qui peut être mise en service à votre demande. Les appels entrants sont gratuits, les appels sortants sont payants avec utilisation d'un crédit téléphonique à souscrire auprès de l'accueil. Un téléviseur est également installé dans chaque chambre.



Télévision et internet :

Ces services sont assurés par l'établissement. Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un agent d'accueil.

Courrier personnel :

Votre courrier personnel peut vous être adressé. Il convient de demander à vos correspondants de veiller à l'exactitude du libellé de l'adresse :

Centre Hospitalier La Palmosa

Bâtiment B, service USLD

M. ou Mme X

Chambre n° ...

2 avenue Antoine Pégliion

BP 189 –

06 507 MENTON CEDEX

Lunettes, prothèse, produits d'hygiène corporelle :

Si vous portez des lunettes, prothèses auditives, prothèses dentaires, informez-en l'équipe soignante et prévoyez leurs produits d'entretien ainsi que les moyens de les ranger soigneusement pour ne pas les perdre.

Les produits de toilette sont à votre charge.

Service de blanchisserie de votre linge

Votre linge :

Le linge de lit, de toilette et de table est fourni et entretenu par l'établissement.

Quant à votre linge personnel, vous pouvez choisir soit de le confier à la blanchisserie de l'établissement, soit de confier l'entretien à vos proches, selon vos souhaits. Il vous sera demandé d'identifier vos vêtements à l'aide d'étiquettes cousues ou thermocollantes avec votre identité et le nom de l'unité).



Si vous confiez l'entretien de votre linge à la blanchisserie de l'établissement, la prestation inclut : collecte, nettoyage, séchage, repassage, rangement dans les chambres. Compte tenu des procédés de blanchisserie utilisés, il conviendra d'éviter les matières fragiles (soie, ..etc).



Votre bien être et votre vie sociale

Les visites et les sorties :

Vous pouvez recevoir votre famille et vos proches, soit dans les locaux communs, soit dans votre chambre.

Ces visites peuvent se dérouler de 12h à 20h.

Votre famille et vos proches peuvent également participer avec vous aux actes de la vie quotidienne et aux activités d'animation, avec votre accord.

Les sorties pour une journée ou plusieurs jours avec vos proches sont autorisées. Elles doivent toutefois être autorisées par le médecin au regard de votre état de santé. Il est nécessaire de prévenir en amont les professionnels de l'unité et de signer la demande de sortie.



Animations :

Les animations font partie intégrante de votre séjour et de votre prise en soins. Elles vous permettent de développer des projets adaptés à votre degré d'autonomie et à vos envies, d'entretenir des relations amicales avec les autres patients, de participer à la vie de l'établissement en toute convivialité.

Un programme d'animations est proposé toutes les semaines.

Diverses activités collectives et individuelles vous sont proposées : atelier mémoire, jardinage, jeux de société, lecture du journal, chansons, atelier manuel, sensoriel, peluche thérapeutique, activité physique adaptée (en cours de déploiement).

La chorale bénévole du personnel intervient régulièrement dans le cadre de l'hôpital musical, soit pour des concerts collectifs, soit pour des chants en chambre pour les patients alités.



Votre bien être et celui de vos proches :

Des espaces communs propices à l'échange et à la convivialité sont à votre disposition : salle à manger/salle d'animation et terrasse.

Une équipe mobile bien-être est également disponible sur l'établissement afin de vous accompagner dans la prise en charge de votre douleur ou d'anxiété. Elle propose des séances de relaxation, d'aromathérapie, d'hypno-analgésie et de touchers massages non médicalisés.

Vous pouvez faire intervenir des professionnels libéraux tels que le coiffeur, le pédicure... La prise de rendez-vous reste à votre charge et ces professionnels vous factureront directement. Merci d'informer à l'avance l'équipe de la date et l'heure du rendez-vous.

Votre spiritualité :

Le patient, ses proches, sa famille ou son représentant légal peuvent obtenir les coordonnées téléphoniques auprès du Cadre de Santé ou du Bureau des Entrées (accueil de l'hôpital) pour les différents cultes.

Un responsable d'aumônerie catholique est présent sur site et peut vous rendre visite si vous en exprimez le souhait. Une messe de rite catholique a lieu une fois par mois en salle à manger.

Vous pouvez également le contacter directement au numéros suivant, Mme Anne Charlotte DE GOURCY, responsable d'aumônerie catholique hospitalière :
04 93 28 73 02.

L'aide aux aidants :

Parfois hospitaliser un conjoint, un proche peut être difficile à vivre. Toute l'équipe de l'USLD est au quotidien à l'écoute des familles et des proches.

Le psychologue du service intervient également auprès des aidants et familles, sur rendez-vous. Dans ce cas, il convient de s'adresser au cadre du service.

Bon à savoir : chaque mois (sur demande), l'association France Alzheimer tient une permanence au rez-de-chaussée du bâtiment B, à destination des aidants de malades Alzheimer ou pathologies assimilées.



3/ Les informations pratiques

Barème des prix 2025

- Tarif journalier « Hébergement » 67,05€
- Tarif journalier « Dépendance » GIR 1-2 21,11€
- Tarif journalier « Dépendance » GIR 3-4 13,40€
- Tarif journalier « Dépendance » GIR 5-6 5,68€
Pour les extérieurs

- Repas délivrés aux tiers et accompagnants 10,90€
- Accompagnant nuit et petit déjeuner 30,00€



Les aides financières :

Il existe trois types d'aides publiques qui peuvent aider à payer les frais d'hébergement et les frais liés au tarif dépendance :

- l'ASH (aide sociale à l'hébergement),
- les aides au logement qui s'appliquent sur la partie de la facture relative au tarif hébergement,
- l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) en établissement qui s'applique sur la partie de la facture relative au tarif dépendance pour les personnes dont la dépendance est évaluée en GIR 1-2 et 3-4 (les personnes en GIR 5-6 ne sont pas éligibles à l'APA).

Ces aides dépendent de deux critères :

- les ressources pour l'APA, l'aide au logement et l'ASH,
- le niveau de perte d'autonomie pour l'APA.

Ces aides peuvent s'additionner. Le montant que le patient doit payer une fois ces aides publiques déduites du montant total de la facture est appelé reste à charge.

Une réduction fiscale est possible pour les patients imposables.

Les chèques énergie sont également acceptés en USLD. Pour utiliser leur chèque énergie, les bénéficiaires résidant en USLD doivent remettre leur chèque énergie au gestionnaire de leur établissement. Le gestionnaire de l'établissement déduit ensuite directement le montant du chèque énergie du bénéficiaire de sa redevance contenant les frais d'énergie. Le gestionnaire en demande le remboursement par l'État auprès de l'Agence de services et de paiement.

Pour plus d'informations sur les démarches à effectuer pour demander des aides, consultez la rubrique ci-jointe :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/formulaires-et-services>

L'accès, le bus, le parking

Personnes à mobilité réduite :

Quelques places réservées aux personnes à mobilité réduite sont disponibles dans l'enceinte de l'hôpital, et un dépose minute permet aux personnes à mobilité réduite un accès facilité dans le bâtiment B. En cas de besoin, nos agents sont là pour vous assister dans vos déplacements.

Parking autos et deux roues :

Le parking autos du Centre Hospitalier est réservé en priorité au personnel. Les médecins peuvent être appelés en urgence à tout moment, c'est pourquoi, pour la sécurité de tous, nous vous remercions de laisser l'accès libre à l'hôpital.



Un parking 2 roues est librement accessible dans l'enceinte de l'établissement.

Autobus :

Vous pouvez vous rendre à l'hôpital par les lignes n°3, 7, 18, 21 et 22 des Transports Urbains de Menton. (Renseignements ZEST - Tél : 04 93 35 93 60).

Vous pouvez aussi prendre un autocar de la ligne Menton-Nice, arrêt à Carnolès.



SNCF :

La gare de Carnolès est la plus proche (à 500 mètres de l'hôpital). Pour tous renseignements, contactez le 08 36 35 35 35.



En taxi :

Des stations de taxi sont à votre disposition au départ :

Mairie : 04 92 10 47 00

Casino : 04 92 10 74 01

Garavan : 04 92 10 47 03

Station taxi de la gare SNCF : 04 92 10 47 02



4/ Droits et obligations des patients d'USLD

Le détail des droits et obligations des patients du Centre Hospitalier de La Palmosa figure dans le livret d'accueil du Patient hospitalisé qui vous a été remis en même temps que le Livret d'accueil à l'USLD.

- *Droit d'expression et de participation du patient de l'USLD :*

Le droit d'expression et de participation du patient et de ses proches est pris en considération au quotidien, dans tous les aspects de la prise en charge du patient, par les équipes de l'USLD.

En outre, les patients de l'USLD et leurs proches sont conviés à une réunion des familles dans l'année, ce qui leur permet de participer à la vie de l'établissement et du service, et de s'exprimer.

Un représentant des familles siège également comme membre de la Commission des Usagers du Centre Hospitalier La Palmosa et est associé à tous ces travaux.

Enfin, une enquête de satisfaction est menée annuellement et donne lieu à un plan d'amélioration continue de la qualité sur les critères non conformes.



- *Désignation de la personne de confiance :*

La Loi du 4 Mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, prévoit que toute personne hospitalisée majeure et qui n'est pas sous tutelle, a la possibilité de désigner une « personne de confiance ». Cette « personne de confiance » peut être un parent, un proche ou le médecin traitant. Elle sera consultée si l'état de santé de la personne hospitalisée ne lui permet plus d'exprimer sa volonté ou de recevoir l'information. Si la personne hospitalisée le souhaite, la personne de confiance pourra également l'accompagner dans ses démarches et assister à des entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation et peut être révoquée à tout moment.

Le personnel du service tient à votre disposition le formulaire de désignation de la personne de confiance.



- *Directives anticipées :*

La loi du 22 avril 2005, dite " loi LEONETTI " permet à toute personne majeure de rédiger des directives anticipées.

Il s'agit d'instructions écrites données par avance par une personne majeure consciente, pour le cas où elle serait dans l'incapacité d'exprimer ensuite sa volonté. Elles sont alors prises en considération, en cas d'hospitalisation, pour toute décision et notamment lorsqu'est envisagé l'arrêt ou la limitation d'un traitement inutile ou disproportionné, ou encore la prolongation artificielle de la vie.

Sur ce document écrit, daté et signé, l'identité du patient doit être clairement indiquée.

Ces directives anticipées sont valables trois ans et renouvelables. Le patient peut à tout moment les révoquer, les modifier partiellement ou totalement. Ces directives anticipées sont conservées soit dans le dossier du patient au centre hospitalier, soit dans celui constitué par son médecin traitant.

Le patient peut également les conserver lui-même ou les remettre à sa personne de confiance, à un membre de sa famille ou à un proche. Dans ce cas, il sera mentionné dans son dossier médical l'existence des directives anticipées et le nom de la personne qui les détient.

Vous pouvez demander au personnel un formulaire où inscrire vos directives anticipées.



Vie en communauté

Tous les patients séjournant à l'USLD ainsi que leurs visiteurs doivent respecter certaines règles de vie en communauté permettant aux personnels de soigner dans la sérénité et aux patients de bénéficier des meilleures conditions de prise en soin.

Les professionnels du Centre Hospitalier de La Palmosa sont présents pour assurer votre accompagnement médical, administratif, hôtelier et soignant. Vous devez les respecter dans leur démarche professionnelle quotidienne.

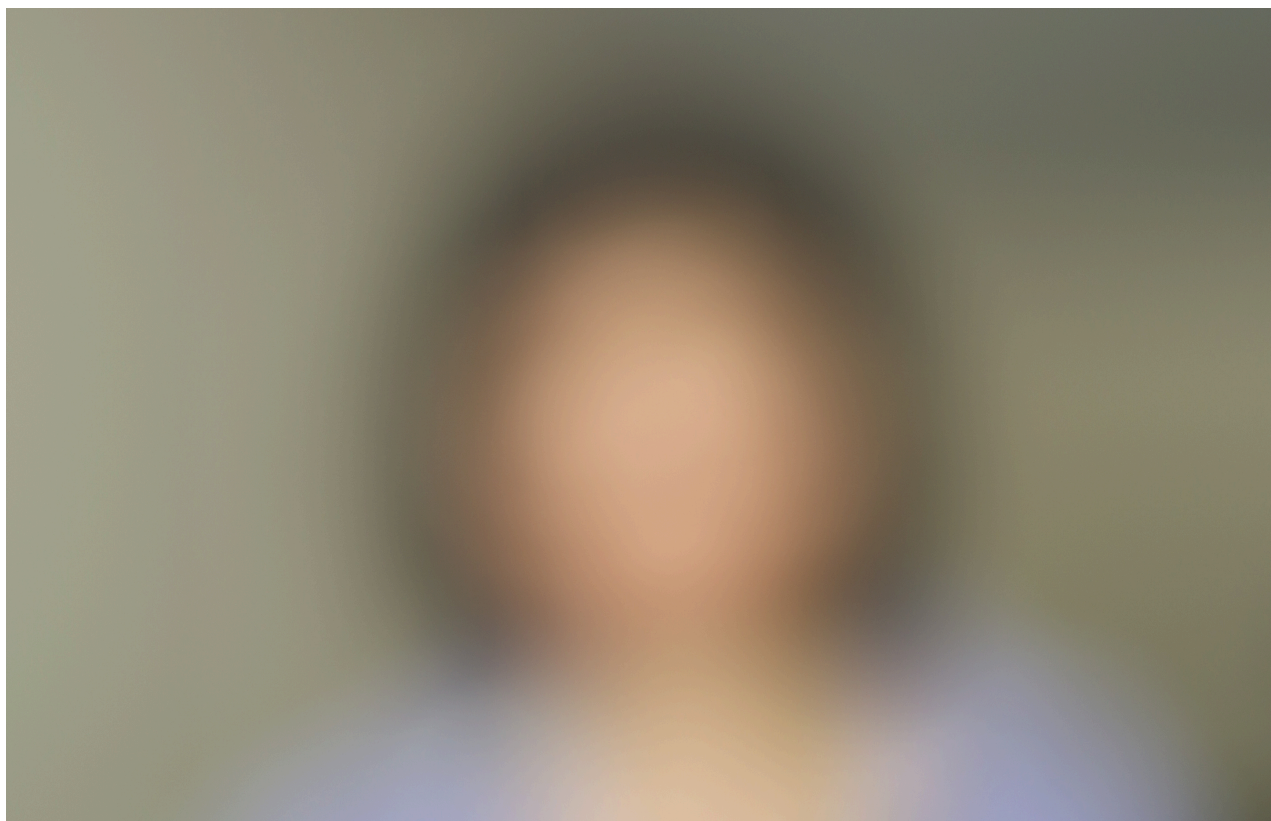
Si votre attitude est intentionnellement outrancière, le Directeur de l'établissement peut effectuer un rappel au règlement et le personnel peut porter plainte avec le soutien de l'établissement.

Le respect des autres patients est primordial. Pour votre confort et celui de vos voisins, il est conseillé :

- d'user avec modération des appareils de radio et de télévision ;
- de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité affichées dans l'établissement.

Le centre hospitalier de La Palmosa décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration. Tout acte de malveillance doit être signalé au cadre de santé de l'unité.

Usage des téléphones mobiles : ne pas capter et/ou rendre public, par quelque moyen que ce soit (publications print et multimédia, réseaux sociaux...), d'image (photo, vidéo) sur laquelle figurerait un patient ou un personnel sous peine de poursuite.



Contacts :

Le médecin responsable de service : Dr Viorel DIMITRIOU

Le cadre infirmier : Mme Lydia MARCEL

La diététicienne : Mme Camille SERAFINI

La psychologue : Mme Julie D'AMICO

Les membres de la Commission des Usagers (CDU) :

- Mme Ghislaine TOUBOUL, Directrice Adjointe
- M. José-Luc CARA, Représentant des Usagers - Union Nationale des Associations de Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leur Amis
- Mme Liliane IMBERT, Représentant des Usagers - Association France Alzheimer 06
- Mme Zohra BRIAND, Représentant des Usagers - Comité Défense Hôpital Santé Publique 06
- M. François TALLARIDA, Représentant des Usagers - Consommation Logement et Cadre de vie (CLCV)
- Mme Régine BERNARDOT, Représentante des familles de personnes hospitalisées en USLD
- Dr Florence SIRVENT, Praticien Hospitalier, médiatrice médicale
- Dr François CUMERO, Praticien Hospitalier, médiateur médical
- Mme Valérie LO IACONO, Assistante Sociale, médiatrice non médicale
- Mme Anne MAUDUECH, Cadre de Santé, médiatrice non médicale
- Mme Candice VANBIERVLIET, Directrice des Soins - Représentant la CSIMRT
- M. Guillaume LAZARUS, Infirmier - Représentant la CSIRMT
- M. Frédéric BERTO, Ingénieur Qualité - Gestion des Risques



